

N° 0 0 0 1 1

Séance du 21 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Signature de la convention de partenariat avec Revivre ile de France.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille, notamment les articles R123-39 et suivants ;

VU le projet de convention avec l'association Revivre Ile de France;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du CASVP relatif à la signature de la convention de partenariat avec l'association Revivre Ile de France.

Délibère

Article 1

La Directrice Générale du CASVP est autorisée à signer la convention avec Revivre Ile de France.

Article 2

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement du CASVP aux comptes 6288 et 60623.

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

La Présidente

Léa FLOCHE